Les éditeurs de presse décrètent la journée «presse morte». Ce sera le lundi 4 mai 2020. Ils formulent 10 griefs pour justifier leur décision.

- 1- le refus de l'État de soutenir la résilience de la presse à capitaux privés face à la pandémie du Covid-19;
- 2- L'accentuation de la fragilité économique de la presse du fait des mesures de restriction prises par l'État dans le cadre de la lutte contre le Covid-19;
- 3- Le non déblocage à temps de l'appui institutionnel de l'État anciennement appelé (aide à la presse) aux médias à capitaux privés;
- 4- L'accumulation des arriérés de payement des prestations dues à la presse par les organismes et administrations publiques;
- 5- L'accès très limité des journaux à capitaux privés à la commande publique, en ce qui concerne les insertions publicitaires;
- 6- L'amaigrissement croissant du portefeuille publicitaire et les prolongements inexpliqués des dates de payement desdites publicités par les entreprises;
- 7- La mévente des journaux consécutive aux difficultés de distribution sur l'étendue du territoire;
- 8- La fiscalité inadaptée à l'entreprise de presse et le non respect des conventions et des accords nationaux et/ou internationaux;
- 9- La non mise en œuvre des recommandations pertinentes des États généraux de la Communication de 2012, notamment le non toilettage de la loi sur la communication sociale au Cameroun:
- 10-Les arrestations arbitraires des journalistes dans l'exercice de leur fonction et le maintien des peines privatives de libertés pour des faits de presse en contradiction avec les standards et engagements internationaux du Cameroun.